

Expérimentation de la modernisation de l'inscription aux examens pratiques

Pour quoi ?

Maîtriser les délais

Augmenter le taux de réussite

Accéder à une place nominative à l'examen pratique de la conduite

Rééquilibrer des droits entre l'auto-école et l'élève

Renforcer le lien de confiance entre l'auto-école et l'élève

Pour qui ?

Candidats dans une auto-école localisée dans les cinq départements de l'expérimentation : Aude, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault

Ou

Candidats domiciliés dans les cinq départements précités



Comment ?

Chaque candidat peut :

Demander à son auto-école de l'inscrire à la conduite

Se créer un compte et être informé des démarches de son auto-école

Se créer un compte et s'inscrire seul en candidat libre

> Un processus d'inscription simple



1 Les répartiteurs ouvrent les plannings d'examen

Les BER planifient au fil de l'eau les plannings des examens (programmation dans Aurige puis planification détaillée dans le nouveau Site) à horizon 3 mois.

2 Les auto-écoles prennent sous mandat leurs candidats

L'auto-école déclare le nom, le NEPH et confirme l'adresse mail des candidats qu'ils vont inscrire. Des notifications sont envoyées aux candidats lorsqu'une auto-école prend un candidat sous mandat.

3 Les auto-écoles réservent les examens pour leurs candidats

L'auto-école, de concert avec son candidat, estime une date de passage et choisit les créneaux disponibles pour la catégorie de permis de leur choix.

> Les activités des auto-écoles



Ajouter les candidats sous mandat pour les inscrire à l'examen (NEPH obligatoire)
#Au fil de l'eau

Inscrire un ou plusieurs candidats à l'examen de la conduite pour le permis A
#Selon les besoins

Se présenter le jour j

Nouveau Site

Nouveau Site

1

2

3

4

5

Estimer la date de passage des élèves
#Au fil de l'eau

Recevoir la convocation dès l'inscription

Hors outil

Nouveau Site

Vous pouvez également

- Annuler une réservation d'examen
- Modifier l'ordre des candidats sur une même journée et même centre sans pénalité
- Remplacer un candidat sur demande justifiée auprès des services de répartition
- Suivre l'activité des candidats : examens programmés, examens passés
- Rechercher un candidats que j'ai sous mandat



> Les règles de gestion à connaître

Catégories A



Panier

12 places max dans le panier

Durée de validité du panier : 30 mn

Annulation

A la suite d'une annulation d'examen, le créneau est visible immédiatement à l'ensemble des auto-écoles

Annulation à J + 3

A plus de 3 jours de l'examen, l'annulation n'entraîne pas de pénalité pour le candidat

Annulation à J - 3

A 3 jours ou moins de l'examen, l'annulation non justifiée entraîne un délai de représentation de 30 jours pour le candidat

Absence

L'absence non justifiée le jour de l'examen entraîne un délai de représentation de 40 jours pour le candidat

Échec

Le délai de présentation à la suite d'un échec ou d'une réussite (toutes épreuves confondues) est de 2 jours

Délai entre hors circulation et circulation

4 jours de délai entre la réservation à l'épreuve hors circulation et l'épreuve circulation, en cas de réservation groupée sans réussite HC

Exemple : le plateau est planifié le lundi 10, je peux réserver mon examen circulation pour le vendredi 14 au plus tôt